

Délibération

relative au marché public télécommunications

Dans le cadre du marché public télécommunications, lancé en 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge avait retenu Orange et France-Télécom pour un contrat d'un an renouvelable trois fois.

De son côté, CCI France a lancé un appel d'offres national pour un marché de télécommunications auquel les CCI locales peuvent se joindre.

L'Assemblée Générale est appelée à :

- autoriser le Président de la CCIRS à signer un nouveau marché avec le ou les candidats retenus par CCI France si les conditions du marché national sont plus favorables que celles actuellement appliquées à la CCIRS.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 22 novembre 2012, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	30
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	
Nombre de votants	
Nombre de voix POUR	
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président